



Boulogne-Billancourt, le 17 mai, 2018

Solde du dividende 2017

L'Assemblée Générale de Carmila réunie le 16 mai 2018 a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2017 de 1,50 euro par action (dont 0,75 euro a été versé sous forme d'acompte le 30 novembre 2017) et a décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement en actions du solde du dividende, soit 0,75 euro par action, qui sera versé le 14 juin 2018.

Le prix d'émission de ces actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du solde du dividende est fixé à 23,09 euros par action. Il correspond à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris au cours des 20 séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour et a été arrondi au centime d'euro supérieur.

La date de détachement du dividende et de cotation ex-dividende est fixée au 23 mai 2018.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles entre le 23 mai et le 6 juin 2018 inclus en faisant la demande auprès de leur établissement teneur de comptes. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 6 juin 2018, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le solde du dividende sera versé en numéraire le 14 juin 2018.

Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter du 14 juin 2018.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire. Dans ce cas, la soulte sera versée le 14 juin 2018.

Les actions ainsi émises en versement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2018 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du solde du dividende 2017 en actions est de 4 386 971 actions (hors option au supérieur), représentant environ 3,25% du capital et des droits de vote de la société sur la base du capital et des droits de vote à la date du 16 mai 2018.

Calendrier :

- 23 mai 2018 : Détachement (« Ex-dividend date ») du solde du dividende 2017 et ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions.
- 6 juin 2018 : Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions.
- 12 juin 2018 : Annonce des résultats de l'option
- 14 juin 2018 : Mise en paiement du dividende en numéraire, règlement livraison du dividende en actions et règlement des soultes pour les rompus.

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 18 de l'instruction AMF n° 2016-04 du 21 octobre 2016.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2017 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En tout état de cause, cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un état membre de l'Union européenne, aux Etats Unis d'Amérique, en Norvège et en Suisse. Les ordres en provenance des autres pays ne seraient pas acceptés.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour un paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents au Groupe, se référer à la section "Facteurs de risques" du Document de référence 2017 de la Société (disponible sur le site internet de Carmila, www.carmila.com).

Calendrier Financier

23 mai 2018 : Détachement du solde du dividende 2017 (0,75 euro par action)

14 juin 2018 : Paiement du solde du dividende 2017 et cotation des actions nouvelles créées en règlement dudit dividende

27 juillet 2018 (*après clôture des marchés*) : Résultats semestriels 2018

30 juillet 2018 (9h00) : Réunion d'Information Financière

24 octobre 2018 (*après clôture des marchés*) : Activité du troisième trimestre 2018

Contact investisseurs et analystes

Marie-Flore Bachelier – Secrétaire Général

marie_flore_bachelier@carmila.com

+33 6 20 91 67 79

Contacts presse

Morgan Lavielle - Directeur de la Communication
Corporate

morgan_lavielle@carmila.com

+33 1 58 33 63 29

A propos de Carmila

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Son portefeuille au 31 décembre 2017, après la fusion avec Cardety, effective depuis le 12 juin 2017, est constitué de 206 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisé à 5,8 milliards d'euros. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).